

## Une typologie des communes pour décrire le système éducatif

► Une typologie des communes en neuf catégories a été établie par la DEPP pour décrire le système éducatif. Cette caractérisation du territoire, basée sur un croisement d'approches morphologique et fonctionnelle, permet de distinguer plusieurs types de communes rurales et urbaines. Cette nouvelle typologie apparaît adaptée pour décrire les conditions de scolarisation, mais aussi les parcours des élèves. Dans les communes les plus rurales, plus de la moitié des élèves du premier degré ne disposent pas d'une école dans leur commune et sont scolarisés dans une autre commune, notamment dans le cadre d'un réseau pédagogique intercommunal. Dans le premier degré, le type de commune de résidence correspond à celui de la commune de scolarisation pour 92 % des élèves. Dans le second degré, cette proportion est de 65 %, compte tenu de la localisation des établissements dans des communes plus urbaines. Les territoires se distinguent également selon les conditions socio-économiques des élèves et les conditions d'accès à l'offre scolaire. Celles-ci peuvent influencer sur leurs parcours et leurs résultats. Ainsi, les élèves des communes les plus rurales s'orientent moins fréquemment vers l'enseignement général et technologique et davantage vers l'enseignement professionnel ; néanmoins, ils sortent aussi souvent avec un diplôme que la moyenne nationale.

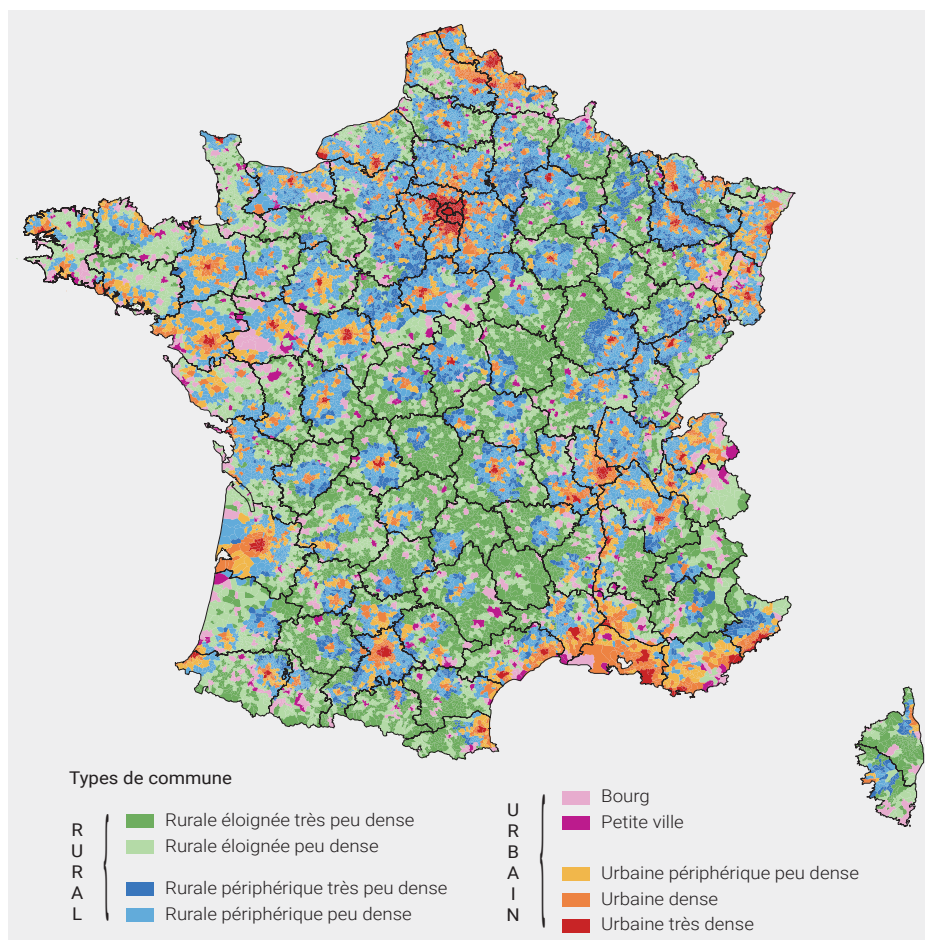
Cécile Duquet-Métayer et Olivier Monso, DEPP-A

► Mieux adapter la politique éducative aux besoins différenciés des territoires fait partie des objectifs du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Outre les conditions socio-économiques, plus ou moins favorables à la réussite scolaire, des contraintes peuvent également avoir trait à la morphologie et à l'organisation du territoire. Afin de disposer d'une telle caractérisation des territoires, adaptée aux besoins d'étude et de pilotage du système éducatif, une typologie communale a été établie par la DEPP, distinguant notamment différents types de ruralité. Pour répondre à ces besoins, cette typologie combine trois zonages et outils de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Deux d'entre eux sont de type morphologique : le zonage en unités urbaines, qui s'appuie sur un critère de continuité du bâti et la grille communale de densité, définie selon la distribution de la population à l'intérieur des communes. Le troisième est un zonage de type fonctionnel, le zonage en aires urbaines, et correspond à une identification de pôles et de leurs aires d'influence, au sens des trajets domicile-travail (voir « Pour en savoir plus »).

### Une typologie croisant des approches morphologique et fonctionnelle

Les outils mis à disposition par l'Insee apportent chacun une information spécifique sur la description du réseau d'écoles, qu'ils soient de nature morphologique ou

### ► 1 Typologie des communes rurales et urbaines



Champ : France métropolitaine.  
Source : Insee, IGN 2018, MENJ-DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 19.35. © DEPP

fonctionnelle. Pour les communes de France métropolitaine, la typologie combine ces outils pour décrire les spécificités du système

éducatif selon les types de territoires et plus particulièrement en milieu rural (voir « Pour en savoir plus »).

L'approche par les unités urbaines donne le contour global de la ruralité, correspondant aux communes hors unité urbaine. La ruralité est ensuite déclinée selon l'appartenance des communes aux espaces sous l'influence des grands pôles urbains (défini selon le zonage en aires urbaines), et leur classement dans la grille de densité : le rural éloigné peu et très peu dense, le rural périphérique peu et très peu dense. Ces critères de distinction sont étendus aux communes urbaines : l'urbain très dense, dense et périphérique peu dense, ces trois catégories étant sous influence des pôles urbains ; les petites villes et les bourgs, hors influence de ces pôles. La carte de France métropolitaine en neuf types qui en résulte reflète la morphologie du territoire avec une surreprésentation des communes rurales très peu denses sur la diagonale sud-ouest et nord-est, ainsi que dans les zones montagneuses. De nombreuses communes de type « rural périphérique » se situent dans le Bassin parisien, compte tenu notamment de l'étendue de l'aire urbaine de Paris ► **figure 1**.

### Une structure des écoles spécifique dans les communes rurales

Les écoles se situant dans tous les types de territoire, cette typologie permet notamment de décrire la diversité des structures du réseau d'écoles en France métropolitaine. La présence d'une école est essentiellement liée à la densité de la commune. À la rentrée 2017, plus de la moitié des élèves du premier degré public résidant dans des communes rurales éloignées ou périphériques très peu denses ne disposent pas d'école publique dans leur commune, alors que cette proportion ne dépasse pas 11 % dans les autres types de communes rurales ► **figure 2**.

Dans ces territoires très peu denses, la scolarisation peut se faire dans le cadre d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI). Plusieurs communes s'associent pour scolariser les élèves sur un même site (RPI concentré), ou sur des sites répartis sur plusieurs communes, regroupant chacun certains niveaux scolaires (RPI dispersé). Ce type d'organisation est majoritaire pour les élèves résidant dans des communes très peu denses. Parmi eux, cette proportion est plus forte pour les élèves résidant dans les communes rurales périphériques (61 %) que pour ceux résidant dans les communes rurales éloignées (50 %). Les liens des communes périphériques avec les grands pôles urbains occasionnent des déplacements fréquents des habitants pour rejoindre leur lieu de travail. Ces déplacements peuvent faciliter la mise en réseau des écoles des communes correspondantes. La proportion d'élèves scolarisés dans une école en RPI est moins élevée dans les communes rurales peu denses, qu'elles soient éloignées (34 %) ou périphériques (30 %).

Dans les communes éloignées très peu denses, le faible nombre d'enfants scolarisés, associé à de moindres possibilités de mise en réseau, impliquent plus souvent le maintien d'écoles de petite taille. 41 % des élèves résidant dans une commune rurale éloignée très peu dense sont scolarisés dans une école à une ou deux classes. Cette proportion est également élevée dans les communes rurales périphériques très peu denses (31 %) et dans les communes rurales éloignées peu denses (21 %). Ces petites écoles ont plus souvent des classes à faibles effectifs. À la rentrée 2018, les classes des écoles implantées dans les communes rurales éloignées très peu denses comptent en moyenne 18,9 élèves, contre 23,5 pour l'ensemble des classes de France

métropolitaine (voir « Pour en savoir plus », – **figure 3**).

### Une répartition des lieux de résidence des élèves similaire à celle de la population française

À la rentrée 2018, dans le premier degré, 1 420 000 élèves résident dans une commune rurale, dont 130 000 dans les communes rurales éloignées très peu denses (respectivement 1 200 000 et 110 000 dans le second degré). Les élèves se répartissent entre les types de territoires de façon similaire à la population française ► **figure 4**. Toutefois, ils sont un peu moins présents dans le rural éloigné et plus nombreux dans l'urbain dense. Six habitants sur dix et autant d'élèves résident dans les communes urbaines denses et très denses.

Dans le premier degré, le type de la commune de résidence correspond à celui de la commune de scolarisation pour 92 % des élèves. Ceci est la conséquence du maillage scolaire du territoire, qui permet le plus souvent l'accès à une école dans la commune de résidence : 84 % des élèves résident et sont scolarisés dans la même commune. Par ailleurs, 8 % ne sont pas scolarisés dans la commune où ils résident, mais sont scolarisés dans une commune du même type. Toutefois, dans les communes rurales éloignées très peu denses et périphériques très peu denses, respectivement 1,1 % et 0,7 % des élèves du premier degré sont scolarisés dans ces types de communes alors que 2,1 % et 1,3 % y résident. Ces communes sont en effet moins souvent dotées d'une école. Dans le second degré, 65 % des élèves résident dans le même type de commune que leur commune de scolarisation, et 46 % sont scolarisés dans leur

## ► 2 Indicateurs sur le réseau d'écoles publiques selon le croisement des approches morphologique et fonctionnelle

Type de commune (ZUU)	Sous l'influence des grands pôles urbains (ZAU)	Grille de densité	Type de commune « DEPP »	Proportion d'élèves n'ayant pas d'école publique dans leur commune (en %)	Proportion d'élèves en RPI (en %)	Proportion d'élèves scolarisés dans une école à une ou deux classes (en %)
Hors unité urbaine/rurale	non	Très peu dense	Rurale éloignée très peu dense	51,1	49,6	40,8
		Peu dense	Rurale éloignée peu dense	10,9	34,1	21,2
		Densité intermédiaire				
	oui	Très peu dense	Rurale périphérique très peu dense	54,0	61,5	31,1
		Peu dense	Rurale périphérique peu dense	8,4	30,2	13,9
Densité intermédiaire						
Urbaine	non	Très peu ou peu dense	Bourg	2,0	11,3	6,4
		Densité intermédiaire	Petite ville	0,2	4,0	3,6
	oui	Très peu ou peu dense	Urbaine périphérique peu dense	1,1	6,4	3,4
		Densité intermédiaire	Urbaine dense	0,1	1,5	1,7
		Très dense	Urbaine très dense	0,0	0,1	0,4

ZUU : zonage en unités urbaines ; ZAU : zonage en aires urbaines ; RPI : regroupement pédagogique intercommunal.

Lecture : à la rentrée 2017, dans les communes rurales éloignées très peu denses, 51,1 % des élèves scolarisés dans une école publique n'ont pas d'école publique dans leur commune.

Champ : France métropolitaine, élèves du premier degré public.

Source : MENJ-DEPP, base Diapre 2017.

Réf. : Note d'Information, n° 19.35. © DEPP

#### ► 4 Répartition des élèves selon le type de commune, rentrée 2018

Type de commune		Premier degré				Second degré				Population
		Au lieu de résidence		Au lieu de scolarisation		Au lieu de résidence		Au lieu de scolarisation		Au lieu de résidence
		Effectifs	En %	Effectifs	En %	Effectifs	En %	Effectifs	En %	En %
Rurale	Rurale éloignée très peu dense	132 918	2,1	71 959	1,1	114 955	2,1	3 858	0,1	2,7
	Rurale éloignée peu dense	376 709	5,9	379 435	5,9	317 046	5,9	121 939	2,3	6,6
	Rurale périphérique très peu dense	86 359	1,3	42 921	0,7	72 186	1,3	487	0,0	1,4
	Rurale périphérique peu dense	829 010	12,9	779 947	12,2	691 890	12,9	118 480	2,2	12,0
<b>Ensemble communes rurales</b>		<b>1 424 996</b>	<b>22,3</b>	<b>1 274 262</b>	<b>19,9</b>	<b>1 196 077</b>	<b>22,2</b>	<b>244 764</b>	<b>4,5</b>	<b>22,6</b>
Urbaine	Bourg	254 501	4,0	288 208	4,5	223 766	4,2	307 320	5,7	4,6
	Petite ville	179 648	2,8	208 388	3,3	162 575	3,0	359 087	6,7	3,3
	Urbaine périphérique peu dense	574 676	9,0	586 398	9,2	493 015	9,2	326 820	6,1	8,6
	Urbaine dense	1 651 381	25,8	1 700 666	26,6	1 428 899	26,6	1 852 472	34,4	25,4
	Urbaine très dense	2 316 951	36,2	2 344 231	36,6	1 876 252	34,9	2 290 121	42,6	35,6
<b>Ensemble communes urbaines</b>		<b>4 977 157</b>	<b>77,7</b>	<b>5 127 891</b>	<b>80,1</b>	<b>4 184 507</b>	<b>77,8</b>	<b>5 135 820</b>	<b>95,5</b>	<b>77,4</b>
<b>Ensemble France métropolitaine</b>		<b>6 402 153</b>	<b>100,0</b>	<b>6 402 153</b>	<b>100,0</b>	<b>5 380 584</b>	<b>100,0</b>	<b>5 380 584</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Lecture :** à la rentrée 2018, 2,1 % des élèves du premier degré résident dans une commune rurale éloignée très peu dense et 1,1 % y sont scolarisés.

**Note :** les données du premier degré sont obtenues à partir du système de gestion Onde. Les effectifs d'élèves sont légèrement inférieurs à ceux issus du constat de rentrée.

**Champ :** France métropolitaine, élèves du premier degré et du second degré hors post-bac.

**Source :** MENJ-DEPP, base Diapre 2018 ; base Scolarité 2018 ; Insee-RP 2015, traitement MENJ-DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 19.35. © DEPP

commune de résidence. Les établissements du second degré sont peu implantés en commune rurale (5 % des élèves scolarisés pour 22 % des élèves résidents) et plus souvent dans des bourgs, petites villes, et surtout dans les communes denses et très denses. Les élèves sont donc amenés à changer plus fréquemment de commune et de type de commune au moment du passage au collège.

#### Un contexte socio-économique moins favorable à la réussite scolaire dans les petites villes

Les territoires se distinguent également selon les conditions socio-économiques, induisant un contexte familial plus ou moins favorable à la réussite des élèves. Ce contexte peut être résumé par un indice de position sociale, qui est attribué aux familles des parents d'élèves à partir de leurs professions ► **figure 5**. À l'entrée

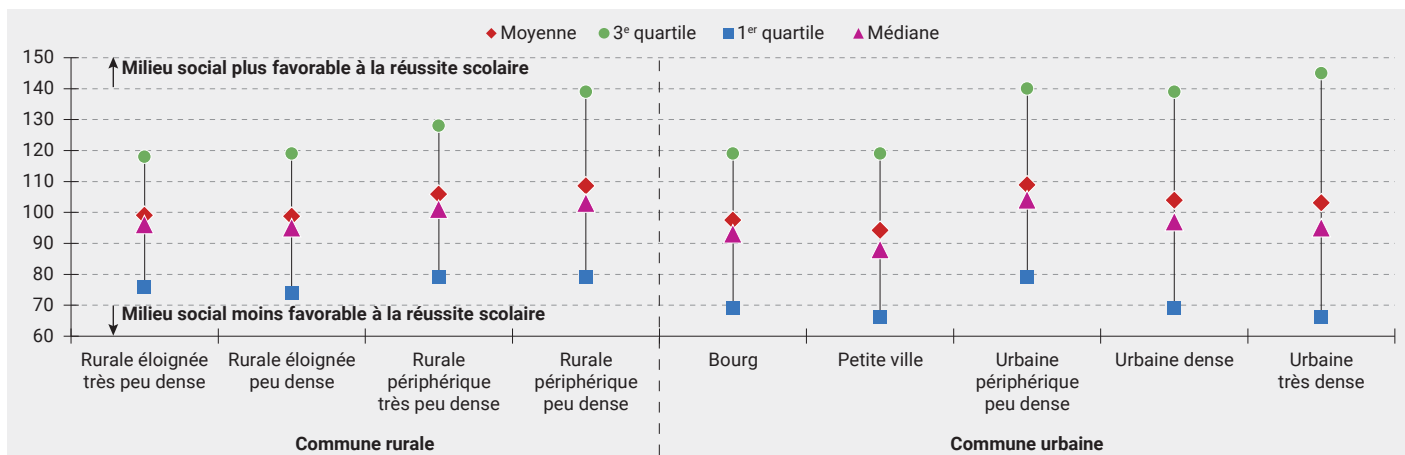
en sixième, cet indice est le plus élevé, en moyenne, pour les élèves résidant dans les communes périphériques peu denses, qu'elles soient rurales ou urbaines (109). Il est le plus faible pour les élèves résidant dans les petites villes (94), alors que les communes rurales éloignées occupent une position intermédiaire. La différenciation des territoires selon le contexte socio-économique reflète avant tout la proximité des grandes villes. Ces dernières sont plus dynamiques en termes de créations d'emploi, et concentrent les fonctions d'encadrement et à forte valeur ajoutée. Les familles de milieux sociaux favorisés y sont surreprésentées. Dans l'urbain très dense, la proportion d'élèves de sixième dont au moins un parent est diplômé du supérieur atteint 41 % contre 26 % pour les élèves résidant dans une commune rurale éloignée peu dense (voir « Pour en savoir plus », – **figure 6**). En revanche, il existe une forte hétérogénéité des situations au sein de chaque type de commune.

Cette hétérogénéité est maximale pour les enfants résidant dans les communes urbaines très denses, où un quart des enfants ont des parents dont l'indice de position sociale est inférieur à 66 et un autre quart correspond à un indice supérieur à 145. Les territoires urbains sont traversés d'inégalités économiques fortes, entre villes et au sein des villes, où coexistent quartiers aisés et quartiers en difficultés. À l'inverse, c'est dans le rural éloigné très peu dense que l'hétérogénéité est la plus faible.

#### Un diplôme professionnel plus fréquent pour les élèves issus des communes rurales très peu denses ou éloignées des grandes villes

Les parcours des élèves se différencient également suivant le type de territoire, ce qui tient en partie au contexte socio-économique, aux conditions d'accès à l'offre scolaire et

#### ► 5 Indice de position sociale des élèves entrant en sixième, selon le type de commune de résidence



**Lecture :** parmi les élèves entrés en sixième en 2018, qui résident dans une commune rurale éloignée très peu dense, l'indice de position sociale moyen est de 99,1. La moitié des élèves ont un IPS inférieur à 96, un quart ont un IPS inférieur à 76, et un quart ont un IPS supérieur à 118.

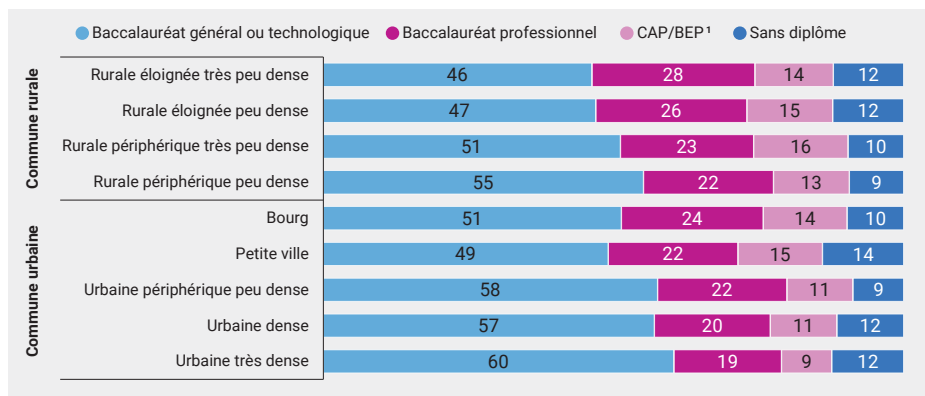
**Champ :** France métropolitaine, élèves entrés en sixième à la rentrée 2018.

**Source :** MENJ-DEPP, Système d'Information Scolarité.

Réf. : Note d'Information, n° 19.35. © DEPP

aux perceptions des familles vis-à-vis des études. Neuf ans après leur entrée en sixième, les élèves issus des communes rurales éloignées ont moins fréquemment obtenu un baccalauréat général ou technologique (46 % pour les élèves résidant dans des communes éloignées très peu denses) alors que cette proportion atteint 60 % pour les élèves qui résidaient en sixième dans une commune urbaine très dense ► **figure 7**. Cet écart est réduit lorsqu'on considère la proportion d'élèves ayant obtenu un baccalauréat, qu'il soit général, technologique ou professionnel. Celle-ci est de 73 % pour les élèves issus des communes rurales éloignées peu denses, et de 79 % pour ceux qui résidaient dans les communes urbaines très denses en sixième. Enfin, les proportions d'élèves qui n'ont obtenu aucun diplôme sont équivalentes dans ces deux types de territoire (12 %). Par conséquent, les différences de parcours dans l'enseignement secondaire sont, généralement, liées à une orientation plus fréquente des élèves des communes rurales éloignées dans l'enseignement professionnel. Ceci est également le cas pour les élèves issus des communes rurales périphériques très peu denses, des bourgs, et dans une moindre mesure, pour ceux issus des petites villes. Pour celles-ci, la proportion d'élèves qui n'ont pas obtenu de diplôme neuf ans après leur entrée en sixième est un peu plus élevée que dans les autres territoires (14 %), pouvant être due à des conditions socio-économiques moins favorables à la poursuite d'études. Enfin, les disparités de parcours entre types de territoires se prolongent dans l'enseignement supérieur : 17 % des élèves bacheliers généraux résidant dans une commune urbaine très dense intègrent l'année suivante une classe préparatoire aux grandes écoles, contre 10 % des élèves résidant dans le rural éloigné. Les deux tiers des bacheliers professionnels poursuivent leurs études après le baccalauréat

## ►7 Niveau de diplôme neuf ans après l'entrée en sixième, selon le type de commune de résidence en sixième (en %)



1. Les niveaux baccalauréat professionnel et CAP/BEP intègrent les diplômes de niveaux équivalents.  
**Lecture** : neuf ans après leur entrée en sixième, 24 % des élèves issus d'une commune de type « bourg » obtiennent un baccalauréat professionnel.  
**Champ** : France métropolitaine, élèves entrés en sixième pour la première fois en 2007 dans un collège public ou privé sous contrat.  
**Source** : MENJ-DEPP, MESRI-SIES, panel d'élèves entrés en sixième en 2007.  
 Réf. : Note d'Information, n° 19.35. © DEPP

lorsqu'ils résident dans une commune urbaine très dense, contre la moitié de ceux qui résident dans une petite ville (voir « Pour en savoir plus », – figure 8).

## Les jeunes en difficulté de lecture se répartissent différemment selon le type de territoire

Ces inégalités de contexte socio-économique et de parcours se reflètent également dans les compétences en lecture mesurées chez les jeunes de 16 à 25 ans, de nationalité française, ayant passé les épreuves de la  *Journée défense et citoyenneté*  (JDC) en 2018 ► **figure 9**. La proportion de jeunes en difficulté de lecture atteint son maximum pour les jeunes résidant dans des petites villes (13 %, dont 6 % de difficultés sévères). Elle est relativement élevée dans les communes rurales éloignées et les bourgs (entre 12 % et 13 %). C'est dans les communes urbaines périphériques peu denses qu'elle est la plus faible (9 %, dont 4 % de jeunes en difficultés sévères). Les écarts entre types

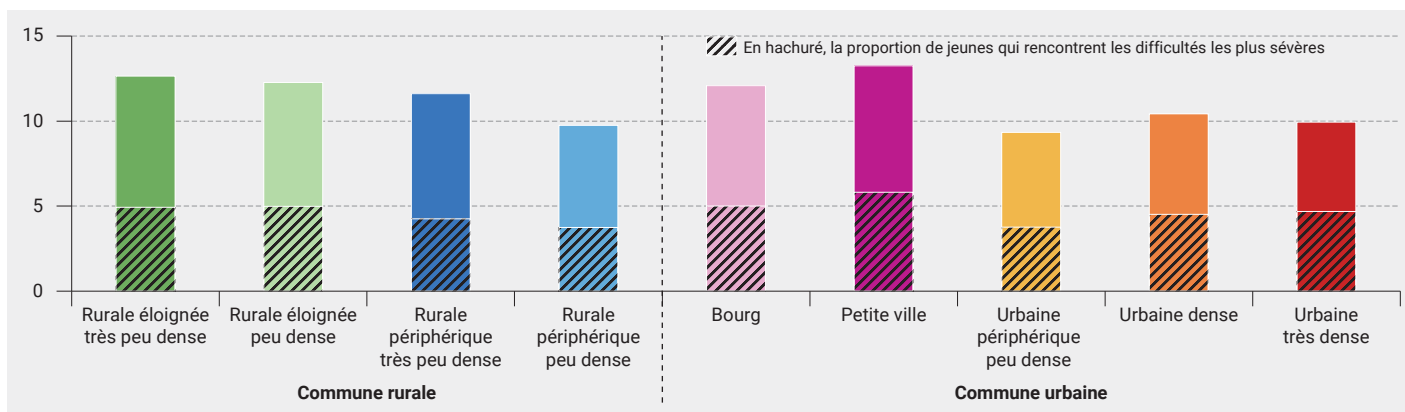
de territoires sont toutefois modérés, et doivent être interprétés avec précaution, car ils peuvent être influencés par les migrations résidentielles. Une partie des jeunes qui poursuivent des études supérieures, ou accèdent à un emploi, vont résider en ville. Ces jeunes sont vraisemblablement ceux dont les compétences en lecture sont les plus élevées, ce qui contribue au constat de difficultés plus fortes dans les communes éloignées des grandes villes. Même si la proportion de jeunes en difficulté de lecture est plus faible dans les territoires urbains denses et très denses, ces territoires, qui rassemblent la majorité de la population résidente, concentrent la majorité des jeunes en difficulté de lecture (six sur dix). ■

**POUR EN SAVOIR PLUS**

la Note d'Information 19.35 est en ligne sur [education.gouv.fr/statistiques](http://education.gouv.fr/statistiques)

Pour accéder aux **figures** complémentaires, aux encadrés « **Source** », « **Champ** » et « **Définitions** » ou à des informations complémentaires, voir la rubrique « Télécharger les données au format XLS ».

## ►9 Proportion de jeunes en difficulté de lecture selon le type de commune de résidence (en %)



**Lecture** : 13,2 % des élèves résidant dans une « petite ville » sont en difficulté de lecture, dont 5,8 % sont en difficultés sévères.  
**Champ** : France métropolitaine, jeunes âgés de 16 à 25 ans, de nationalité française, ayant passé les épreuves de la  *Journée défense et citoyenneté*  (JDC) en 2018.  
**Source** : ministère des Armées - DSNJ, MENJ-DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 19.35. © DEPP